



Conditions de prorogation et de renouvellement des Classes SEP(t) et TMG (FCL 1.245)

Toute licence demeure valide tant qu'il y a :

1- validation de la qualification de la (ou des) classe(s) détenue(s)

SEP (t) (Monomoteurs à piston terrestre), TMG (Planeurs à dispositif d'envol incorporé)

Autres classes ou types : consulter la DSAC Sud

2- la détention d'un certificat médical en cours de validité.

Pilote - de 40 ans : le certificat est valable jusqu'au dernier jour du 60ème mois (pilotes privés) qui suit la visite médicale

Pilote de 40 ans et plus : le certificat est valable jusqu'au dernier jour du 24ème mois (pilotes privés) qui suit la visite médicale

Lorsque la qualification de classe arrive en fin de validité, la prorogation ou le renouvellement s'effectuera selon les normes du FCL 1. La durée de validité pour chacune des classes précitées sera de **2 ans**.

→ Remarque: Un titulaire **des deux classes SEP et TMG** peut les proroger simultanément dès lors qu'il satisfait aux critères minimaux énoncés ci-dessous, pour l'une ou l'autre de ces deux classes. Le panachage des heures de vol sur TMG et sur SEP est admis dans ce cas.

Les conditions de validation des classes SEP(t) et TMG sont indiquées ci-dessous:

